



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

## La Sous-Directrice générale pour la culture

### Aux Ministres chargés des relations avec l'UNESCO Etats parties et membres du Comité intergouvernemental

Réf. : CLT/CEI/DCE/085

### Objet : Première session du Comité intergouvernemental pour la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, Ottawa, Canada, 10 – 13 décembre 2007

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, la Conférence des Parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles a décidé, lors de sa première session à Paris en juin 2007, de convoquer le Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles à Ottawa (Canada) en décembre prochain. J'ai l'honneur d'inviter votre gouvernement à désigner un ou plusieurs représentants à cette première session du Comité, qui se tiendra du **10 au 13 décembre 2007**. L'enregistrement des participants aura lieu à partir de 8 h 45, le lundi 10 décembre, la réunion commencera ce même jour à 10 heures.

Vous voudrez bien trouver ci-joints, l'ordre du jour provisoire de la première session du Comité ainsi qu'une note d'information concernant l'organisation et la logistique de la réunion d'Ottawa. Les autres documents de travail et d'information vous seront adressés séparément dans le courant du mois de novembre. Ils seront également disponibles sur le site web de l'UNESCO et en salle de réunion.

Conformément à la pratique habituelle, les frais de voyage et de séjour des participants sont à la charge du gouvernement qu'ils représentent. Les travaux de la réunion se dérouleront en français et en anglais.

Pour toute demande de renseignement concernant le visa, ou toute autre formalité pour entrer au Canada, il suffit de contacter directement la mission ou le consulat canadien de votre ville/pays. Le présent courrier, accompagné d'une lettre de votre part mentionnant le nom des représentants de votre pays, pourra être utilisé par ces derniers pour leur demande de visa. Pour éviter tout retard, j'encourage tous les participants à entreprendre les démarches nécessaires dès que possible. Je précise qu'aucune lettre d'invitation à titre individuel ne pourra être fournie à cette fin et que l'octroi ou non des visas relève de la seule décision des autorités canadiennes.

Pour toute question pratique concernant le séjour au Canada, les autorités du pays hôte sont à votre disposition pour des informations complémentaires (les contacts sont indiqués dans la note d'information jointe).

Enfin, je me permets de vous demander de fournir la liste des représentants de votre pays à la première session du Comité intergouvernemental ainsi que leur titre et leurs coordonnées, à Mme Galia Saouma-Forero, Chef de la Section Diversité des expressions culturelles (UNESCO, 1, rue Miollis, 75732 Paris Cedex 15, courrier électronique : [convention2005@unesco.org](mailto:convention2005@unesco.org), tél. : +33 (0)1 45 68 42 77, fax : +33 (0)1 45 68 55 95, **au plus tard le 30 octobre 2007**).

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

Françoise Rivière

P.J. :

1. Ordre du jour provisoire de la première session du Comité intergouvernemental
2. Note d'information

cc : Délégations et Observateurs permanents auprès de l'UNESCO  
Commissions nationales pour l'UNESCO